

PLAN ACTION ÉCONOMIE

La crise sanitaire que nous vivons est doublée, de fait, par une crise économique. Face aux importantes difficultés des entreprises, aux activités interrompues, aux problématiques parfois croissantes ou aux perspectives peu lisibles, la ville de Saint-Galmier va déployer une série de mesures pour venir en soutien au tissu économique.

Naturellement, cela ne pourra se faire qu'au regard des prérogatives propres à l'échelon communal puisqu'il est bon de rappeler que ce sont à présent les intercommunalités qui assurent la compétence économique.

Ainsi, la commune propose un ensemble de mesures ou dispositifs, qui seront soumis au vote du conseil municipal.

Exonération de la redevance du domaine public pour les terrasses sur l'année 2020 pour les commerces concernés.

Exonération du droit de place pour le marché du vendredi jusqu'à la fin de l'année (du 1/05 au 31/12/2020).

Exonération du droit de place pour le marché du Lundi jusqu'à la fin de l'année (du 1/04 au 31/12/2020).

Report, étalement ou exonération de deux mois de loyers et de charges perçus par la commune pour les structures de taille TPE fermées ou sans activité à cause du COVID-19, lorsque la commune est bailleur et selon dossier de demande à remplir en mairie.

Mise en place d'une cellule d'accompagnement assurée par un agent municipal.
Une ligne téléphonique est dédiée (06 62 94 18 99) de 9h à 12h afin de permettre aux acteurs économiques d'avoir un interlocuteur privilégié.

Mise en place du dispositif proposé par Saint-Etienne Métropole avec un fonds d'avance pour les entreprises de moins de 10 salariés remboursable à partir de 2022 jusqu'en 2027 à taux zéro.

Organisation d'une animation d'envergure avec l'appui de l'Union des commerçants à la rentrée, selon les conditions possibles liées au déconfinement.

Mise en place d'une opération « bon d'achat » Soutien de l'initiative positive proposée par l'Union des commerçants.

COVID-19



Lancement d'un plan de communication
pour encourager les Baldomériens
à consommer local

Reprise des chantiers à l'initiative de la Mairie
pour relancer l'activité économique.

Continuité de l'instruction des dossiers d'urbanisme
afin de ne pas geler l'activité des entreprises du secteur du bâtiment.

**Mise en place d'un service de portage
de courses** par le magasin VIVAL
qui s'approvisionne auprès des commerces du centre-ville.

Distribution de deux masques par la Mairie
aux commerçants dès leur réouverture

Sollicitation du Centre Communal d'Action Sociale
pour la distribution de bons d'achat aux personnes
suivies par le CCAS.
Bons d'achat à valoir dans les commerces de bouche du centre-ville.

Définition et mise en place d'une charte
avec les associations
pour les inciter à « consommer local. »

Recours à la commande publique
auprès des entreprises
afin de contribuer à la relance de l'activité
économique locale à bon escient et dans
la limite des possibilités réglementaires
offertes à la commune.

COVID-19

+ d'infos au 06 62 94 18 99
de 9h à 12h